

PANORAMA DES ÉVOLUTIONS ANNUELLES EN LCB-FT



LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

OBJECTIFS

- Comprendre les nouvelles dispositions issues de la transposition de la directive 2018/843 modifiant la directive 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement (dite 5^e directive anti-blanchiment).
- Mesurer les impacts de mise en conformité par rapport aux dispositions de la directive 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement (dite 4^e directive anti-blanchiment).

PUBLIC

Tout public

PRÉREQUIS

Cette formation nécessite de connaître le cadre réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME*

1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA 5^E DIRECTIVE ANTI-BLANCHIMENT

2. ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DES PERSONNES ENTRANT DANS LE CHAMP DES OBLIGATIONS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

3. RENFORCEMENT DES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE

- 3.1 Registre des bénéficiaires effectifs et registre des trusts
- 3.2 Fichier national des comptes bancaires et assimilés (FICOBA)

4. RENFORCEMENT GÉNÉRAL DES MESURES DE VIGILANCE

- 4.1 Les pays tiers à haut risque
- 4.2 Les pays tiers équivalents
- 4.3 La surveillance constante des relations d'affaires
- 4.4 La monnaie électronique

5. DES ASSOULISSEMENTS DES MESURES DE VIGILANCE

- 5.1 L'entrée en relation à distance
- 5.2 La tierce introduction
- 5.3 Les actifs numériques

6. RENFORCEMENT DES PRÉROGATIVES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE LCB/FT ET DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

FORMATRICE

Judith Azevedo est chargée de mission Sécurité financière à la Direction juridique et conformité de la Fédération bancaire française. Elle anime le Groupe de travail permanent Lutte anti-blanchiment au sein de la FBF.



* Le programme est à titre indicatif et sera complété au fur et à mesure par les nouveaux sujets d'actualité